



**Dans ce numéro :**

Associations des Maires d'Ile de France	2
Activités physiques et santé	2
Gouvernance des associations sportives	2
Conseil National du Sport	2
Les premières Assises du Sport et des Territoires	3
Colloque « Femmes dirigeantes et fédérations sportives »	4
L'emploi d'avenir—Fiche d'information	5
Sport et Insertion	6
Paris sportifs: nouvelles dispositions	6
Les performances sportives stimulent de nouvelles adhésions	6
Les décrets sur la retraite des sportifs de haut niveau sont publiés	7
CNDS : la douche écossaise	7
Dopage	7
CIO : menaces sur l'Inde	7
Rappel—Prix départementaux du Fair-Play	7
Nuit du Sport Val -de-Marnaise 2013	8
Les Echos 94	9

## La régionalisation, acte III de la décentralisation

On doit la première tentative d'instituer une régionalisation au Général de Gaulle, elle se solda par l'échec du référendum d'avril 1969 et le départ du Président de la République. Il faudra attendre 1982 et le gouvernement de Pierre Mauroy pour commencer ce que l'on considère comme l'acte 1, et la promulgation de la loi Defferre du 2 mars 1982. Puis suivront les lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet de la même année. C'est ainsi que viendront la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que le transfert des ressources.

Le gouvernement de Jean Pierre Raffarin a passé à l'étape suivante en remettant sur l'agenda politique la réforme de la décentralisation entre 2002 et 2004 (acte 2). La loi constitutionnelle a conduit à l'autonomie financière des trois collectivités locales (communes, départements et régions) et au transfert de nouvelles compétences aux régions entre 2004 et 2005. La RGPP (réforme générale des politiques publiques) n'ira pas à son terme, sujet très sensible qui fut l'objet de beaucoup de débats et qui devait constituer l'acte 3. Celui-ci n'a pas été joué et l'on doit parler seulement d'une continuité avec la régionalisation du gouvernement Ayrault qui impacte le mouvement sportif. La compétence sport est devenue obligatoire comme la culture, peut-on s'en réjouir ? Il est certainement trop tôt pour le dire.

On constate cependant que la répartition du CNDS est du domaine de la région en partenariat avec le mouvement sportif, soit le CROS Ile de France. Ceci était déjà le cas, certes mais les CDOS ne sont pas associés aux réunions préparatoires et notre enveloppe nous sera attribuée sans concertation. Cette enveloppe sera en baisse comme celle du niveau national, on peut espérer entre 6,50 et 7,50 %, c'est la commission régionale qui en décidera. Par contre on remarquera que la volonté politique exprimée par notre ministre, Valérie Fourneyron, se traduira par un effort particulier en direction du sport pour tous, de la santé et des personnes handicapées. Le pari est de faire mieux avec moins de moyens, en considérant que l'argent public doit être employé d'une manière plus efficiente.

En définitive le financement du sport ne sera plus comme avant, l'État réduit ses crédits et passe le relais aux régions lesquelles auront leurs propres priorités. Nous devons donc inventer une nouvelle manière de travailler avec les collectivités du département (conseil général et communes).

J'ai déjà proposé à Daniel Guérin, Vice-président du Conseil Général en charge des sports d'organiser en partenariat avec le CDOS, de nouvelles assises départementales du sport. J'attends sa réponse, et je ne doute pas que celle-ci soit positive. Ces assises devront faire l'objet d'une préparation en y associant tous les acteurs du sport du département, qui selon mon propre jugement devrait conduire à une charte partenariale définissant les bonnes pratiques à adopter pour une gouvernance partagée.

Dans cet espoir, je souhaite à toutes nos lectrices et lecteurs de très joyeuses fêtes de Noël !!!

Christian Lopès

## Associations des Maires d'Ile-de-France

« Une des préoccupations principales est celle des équipements sportifs dans le cadre de l'aménagement des territoires »

A l'initiative de son président Jean-Paul Grandière, une réunion s'est tenue mardi 27 novembre au siège de l'association; Christian LOPES, président du CDOS Val-de-Marne y assistait.

Le but était de réunir les représentants du mouvement sportif et des élus(es) des collectivités territoriales (communes) pour un premier échange sur les politiques qui sont menées de part et d'autre.

Le président Grandière a insisté sur le fait que nous devons être solidaires pour répondre à

l'évolution des politiques qui vont conditionner l'avenir du sport pour tous et son développement. Les enjeux sont importants, même si les approches sont différentes, ce qui du reste permet d'enrichir le débat.

Une des préoccupations principales est celle des équipements sportifs dans le cadre de l'aménagement des territoires. Une grande inquiétude provient du fait que le CNDS supprime les parts territoriales dédiées aux équipements de proximité.

L'Ile-de-France a un grand

retard en matière d'équipements sportifs et ceci conditionne le développement des différentes pratiques, tout particulièrement les nouvelles qui émergent et pour lesquelles les communes n'ont pas la capacité de les accueillir d'une manière convenable.

Le président Grandière souhaite donc une grande unité qui sera une force pour peser sur le débat national qui ne manquera pas de venir.

C'était une première et d'autres rencontres seront proposées.

## Activités physiques et santé

La Mutualité Française d'Ile-de-France a organisé une réunion le mardi 27 novembre à son siège de Paris, portant sur la thématique en rubrique; Christian LOPES, président du CDOS du Val-de-Marne y a assisté.

La Mutualité Française a voulu réunir les associations et institutions intéressées par le sujet, afin de préparer leurs futures actions pour l'année 2013. Cette rencontre a permis des échanges avec les acteurs de la vie associative et de connaître les actions en cours ou à venir.

Le docteur Marie-Christine Binot de la DRJSCS nous a communiqué les nouvelles dispositions qui entreront en vigueur au niveau de l'Etat en 2013. Le Ministère de la Santé disposera de fonds directs pour accompagner les actions en cours et celles en devenir. Cette volonté se traduira par des cofinancements sport-santé via l'ARS.

Une convention sera signée en juin avec la DRJSCS. L'objet sera la promotion d'un sport sain, considérant que l'activité physique et sportive est un déterminant majeur de santé.

Trois grandes orientations :

- Le développement des activités à tous les âges, pour tous les publics, tout au long de la vie.
- La lutte contre les inégalités.
- Une attention particulière sur les publics sédentaires, seniors et patients souffrants de maladies chroniques.

Il convient donc d'encourager les acteurs locaux à développer des actions pérennes et innovantes.

« Le Ministère disposera de fonds directs pour accompagner les actions en cours et celles en devenir »

## Gouvernance des associations sportives

La question est depuis quelques temps une préoccupation comme si l'on venait de découvrir un problème majeur. Se-

rait-ce pour vendre des formations? Toujours est-il que la FONDA (<http://www.gouvernancefonda.com/>)

offre un outil d'autodiagnostic, mais il s'avère que, selon un sondage, la préoccupation première reste le financement !

## Conseil National du Sport

Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, a annoncé lors des Assises Sport et Territoires la création

du Conseil National du Sport. Après plusieurs tentatives infructueuses depuis de nombreuses années, et bien que

nous n'ayons aucun à priori, nous attendons sa mise en œuvre, avec impatience .

## Les premières Assises du Sport et des Territoires

Elles se sont déroulées à Lyon le jeudi 8 novembre devant quelques 700 personnes. On pouvait attendre beaucoup de réponses aux questions du mouvement sportif sur la décentralisation qui est en cours, force est de constater que l'on est resté un peu sur notre faim...

Le programme qui avait été conçu ne permettait guère à la salle de poser des questions ou d'apporter des témoignages. En guise de tables rondes il s'agissait en réalité d'une séance plénière qui ne se prête pas au jeu des questions et des réponses.

Ce que l'on peut dire c'est que chaque collectivité, de par son histoire et sa situation géographique, a des rapports bien différents avec le mouvement sportif et ses représentants. On aura tout de même remarqué qu'il existe une différence importante entre les futures métropoles et les territoires ruraux. Le dialogue est plus présent dans ces derniers où plusieurs grands témoins ont indiqué que les représentants du sport étaient invités à siéger dans des commissions de collectivités afin de les associer aux décisions... Ce dernier point nous paraît important, car dans le cas d'une nouvelle gouvernance partagée, il semble naturel que nous puissions être représentés dans les instances décisionnaires des régions et des départements, si ces dernières doivent être représentées dans nos propres instances.

Une nouvelle gouvernance ne peut avoir du sens que si le pouvoir décisionnaire est partagé dans un processus de dialogue et de concertation. Si ce n'était pas le cas, alors ce

que l'on nomme le dernier acte de la décentralisation serait raté.

La ministre Valérie Fourneyron, arrivée dans le milieu de l'après-midi, était chargée de conclure cette journée et nous retiendrons de son intervention quelques passages. Tout d'abord on aura noté son énergie et sa volonté d'apporter des changements qui peuvent se traduire par des affirmations, à savoir :

- Le sport et les territoires sont indissociables, les collectivités publiques étant les premiers financeurs du sport
- Il est nécessaire de moderniser les rapports se concrétisant par un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités.
- Il faut partager les efforts justes et nécessaires pour réduire la dette publique et retrouver la croissance.
- La mise en place des emplois d'avenir est un espoir pour les jeunes, un sur deux étant sans emploi et sans formation. Le CNOSF a apporté sa contribution en signant un engagement avec le Premier Ministre, en contrepartie les ESQ (emplois sportifs qualifiés) continueront à bénéficier d'une aide après évaluation. Cet engagement était attendu tout particulièrement par les CROS et les CDOS dont les efforts de professionnalisation étaient en danger, ce qui pouvait conduire rapidement au licenciement de 120 personnes.
- Les politiques sportives ne peuvent s'inscrire que dans un ancrage territorial.
- Le sport a un effet bénéfique

sur la santé, toutes les études tendent à le prouver.

- Les collectivités sont sous-représentées dans les instances sportives.
- Il y aura des schémas régionaux non prescriptifs, chaque région pourra donc les décliner.
- Pour le redressement du CNDS, il faut simplifier la gestion, celle existant entre l'Etat et le mouvement sportif n'étant pas satisfaisante. Il faut aussi mettre en place un plan de redressement pour un retour à l'équilibre des finances à l'horizon 2015/2016. L'effort sera supporté par le niveau national et pas par les parts régionales. On ne doit pas engager de nouvelles dépenses sans avoir une réflexion sur les priorités, il convient d'avoir une réponse de proximité.
- Concernant la nouvelle gouvernance sport, elle doit être améliorée dans un cadre normatif en y associant les collectivités qui posséderont une voix délibérative rendu obligatoire par un décret.
- On doit créer une nouvelle instance, un conseil national du sport, composé des ministères concernés, du mouvement sportif, du monde de l'entreprise, des collectivités... Ce sera le lieu où se construira la nouvelle gouvernance du sport afin de construire une politique commune.
- La loi sur le sport n'est plus adaptée à la situation, elle sera changée par une loi cadre de modernisation à la fin de l'année 2013.
- Il est indispensable de trouver un statut des bénévoles.

névoles.

- Il faut revoir les normes des infrastructures et les coûts qui en résultent. Les délais contraints ne permettent pas de respecter les règles des appels d'offre. Il faut également renfoncer la commission des normes en privilégiant la qualité des études d'impacts et enfin revoir les délais des mises aux normes par les rénovations.
- Il est nécessaire d'apporter un soin particulier au soutien du bénévolat en développant la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de mettre en place un congé de formation pour les bénévoles qui le souhaitent.

L'assemblée a apprécié ce discours, même si nous ne connaissons pas vraiment les modalités de financements de toutes les promesses. Ce qui est certain c'est que le sport doit faire face à une modernisation et aussi à des restrictions budgétaires, ce dernier point étant une fâcheuse habitude depuis de nombreuses années. Les enveloppes seront contraintes, reste à savoir si la répartition des moyens sera équitable pour l'Etat, on l'aura bien compris, pour les régions ce sera plus compliqué dans l'immédiat.

**« un conseil national du sport, composé des ministères concernés, du mouvement sportif, du monde de l'entreprise, des collectivités »**

## Colloque « Femmes dirigeantes et fédérations sportives »

L'association FEMIXSPORTS qui œuvre depuis 2000 sur la thématique « Femmes et sports », a organisé le 16 octobre, au CNOSF, un colloque « Femmes dirigeantes et fédérations sportives ».

Dans le sport, malgré un contexte favorable avec divers dispositifs mis en place, la place des femmes dans le mouvement sportif et Olympique peine à évoluer. Ce dernier reste un lieu profondément marqué de différences et d'inégalités. En 1999, les 1ères Assises Nationales Femmes et Sport initiées par Marie Georges Buffet, ont impulsé une nouvelle dynamique avec de nouvelles dispositions réglementaires.

Où en est-on aujourd'hui ?

- Les pratiques : Les femmes sont de plus en plus nombreuses en France à pratiquer des activités physiques et sportives : 55 % des femmes et 65 % des hommes pratiquent une activité physique et sportive au moins une fois par semaine. Mais la pratique licenciée féminine ne représente en 2010 que 37,30 %, avec respectivement 30,30 % pour les fédérations Olympiques et 29,20 % pour les fédérations non Olympiques unisport. Les fédérations multisports affichent quant à elles 52,3 % de licences féminines. On note enfin 35 % de femmes parmi les athlètes de haut niveau

- Les postes occupés par les femmes dans les instances sportives :

Les femmes sont les plus nombreuses à occuper les postes de vice-présidentes ou adjointes. On recense 15 % de femmes au sein des instances dirigeantes du mouvement sportif au niveau nation-

nal et 25 % au niveau départemental, 10 % de femmes à des postes d'entraîneur nationaux, 5 % de femmes dans les postes de directeurs techniques nationaux. Sur 114 présidents de fédérations sportives, 11 seulement sont des femmes.

Plus on monte dans la hiérarchie, et moins on y trouve de femmes. Elles sont de plus en plus nombreuses à pratiquer mais...elles n'ont pas encore totalement leur place dans le monde sportif.

**« Les femmes sont les plus nombreuses à occuper les postes de vice-présidentes ou adjointes [...] Sur 114 présidents de fédérations sportives, 11 seulement sont des femmes. »**

- Une disparité selon le type de fédération :

Il existe un marquage plus sexué pour les fédérations unisport non Olympiques (6,50 % de femmes aux responsabilités) et une parité plus grande pour les fédérations multisports (27,30 % de femmes aux responsabilités). Les fédérations Olympiques (14,40% de femmes aux postes à responsabilité) présentent quant à elles un panorama plus diversifié allant de fédérations peu féminisées à des fédérations ayant atteint la mixité. Cette différence peut s'expliquer, selon Jean Vintzel, président de la FFSCF (Fédération Française

Sportives et Culturelle de France) par le fait que les femmes se retrouvent plus dans les valeurs des fédérations moins tournées vers les résultats et les performances sportives.

- Les actions menées dans les fédérations : Plans de Féminisation dans les conventions d'objectifs et stratégies fédérales pour la féminisation des instances dirigeantes :

Certaines fédérations (13) ont inscrit « un plan de féminisation » dans leur convention d'objectif et font l'objet de lignes budgétaires spécifiques. Elles ont pris l'axe de développement de la pratique comme point de départ. Mais selon les témoignages de femmes dirigeantes des fédérations de foot, triathlon et montagne escalade, le plan de féminisation ne suffit pas, il faut aussi l'entourer d'autres actions, ne serait-ce qu'inciter les femmes à prendre des responsabilités. Les médias devraient aussi plus contribuer à cela, ce qui n'est pas toujours le cas. Certaines fédérations déclarent avoir des actions ciblées pour la féminisation de leurs instances dirigeantes. Cela passe par des cursus de formation, ou par une communication mettant plus en valeur la pratique sportive des femmes. Le CNOSF propose également des programmes de formation de dirigeantes.

- Des persistances encore présentes :

L'histoire du sport féminin est liée à l'histoire de l'émancipation des femmes et de leur évolution dans la société. Rappelons qu'en France, il faudra attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 qui dit « les

femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » pour que les femmes puissent entrer dans le débat public. Mais les inégalités persistent dans la société française. En politique ou en entreprises, la France est la mauvaise élève en matière de parité au

**« En politique ou en entreprises, la France est la mauvaise élève en matière de parité au niveau Européen »**

niveau Européen. Les pays Nordiques tels que la Norvège, la Suède, la Finlande se classent parmi les premiers. Bien au-delà des actions menées par les fédérations, concernant l'accès aux femmes aux responsabilités, les mentalités doivent évoluer. Le sport n'est plus une affaire d'hommes, mais il reste encore l'affaire des hommes dans de nombreuses instances du mouvement sportif (amateur et professionnel), et du monde médiatique. Si le monde politique bouge ainsi que celui de l'entreprise, le mouvement sportif olympique ne pourra légitimement rester le « le dernier bastion du sexisme ».

« Parce que le sport est universel, qu'il représente une force symbolique incomparable, parce qu'il est porteur de valeurs d'exemplarité, la parité dans le sport mérite bien une politique des plus ambitieuses »

Martine Pothet Favier





## L'EMPLOI D'AVENIR - SECTEUR NON MARCHAND - FICHE D'INFORMATION

<b>Bénéficiaires</b>	<p>Les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat et présentant une forte motivation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans diplôme, et niveau inférieur au bac et n'étant ni en emploi ni en formation</li> <li>▪ Avec un diplôme de niveau , CAP/BEP , et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois</li> <li>▪ Ou de niveau BAC pour les résidents en zone urbaine sensible (ZUS) en recherche d'emploi depuis 12 mois dans les 18 derniers mois. Cette possibilité est dérogatoire, et devra être soumise à l'appréciation de l'UT du Val de Marne.</li> </ul>
<b>Type de contrat</b>	<p>Le contrat de travail à durée indéterminée est à privilégier. Lorsqu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée (CDD), il est conclu pour une période de 3 ans. (Il peut être conclu initialement pour un période de 1 an au minimum renouvelable jusqu'à 3 ans). Cette limite de 3 ans pourra être dépassée à titre dérogatoire afin de permettre au bénéficiaire d'achever son action de formation professionnelle. Ce contrat doit correspondre à un temps plein.</p> <p>Le contrat d'avenir prend la forme d'un Contrat unique d'insertion (CUI-CAE pour le secteur non marchand)</p>
<b>Durée de travail</b>	<p>Prioritairement un contrat à temps complet de 35 heures (sauf conditions exceptionnelles).</p>
<b>Employeurs</b>	<p><b>Organismes de droit privé à but non lucratif</b> / Collectivités territoriales et leurs groupements / Personnes morales à l'exception de l'Etat/ Groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification / Structures d'insertion par l'activité économique/ Personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public. L'employeur doit <b>s'engager par écrit</b> lors de la signature le la convention à proposer un encadrement, une formation et un tutorat.</p>
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<p>L'employeur doit être à jour de ces cotisations et contributions sociales et doit pouvoir justifier de sa capacité financière à assumer l'emploi au moins le temps du versement de l'aide. La demande doit décrire le contenu du poste, les conditions d'encadrement et de tutorat, les qualifications et compétences visées (actions de formations envisagées prioritairement sur le temps de travail) et les possibilités de pérennisation des emplois.</p>
<b>Rémunération</b>	<p>Le salarié perçoit une rémunération égale au produit du SMIC horaire par le nombre d'heures de travail effectué.</p>
<b>Aides à l'employeur</b>	<p>1/ Une aide de l'Etat, pour 3 ans, à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC 75 % du SMIC en moyenne 2/ Exonération de paiement de cotisations patronales de sécurité sociale (dans la limite d'un montant de rémunération égal au SMIC), de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la participation à l'effort de construction 3/ Bénéficiaire d'un interlocuteur au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.</p>
<b>Procédure</b>	<p>Prendre contact avec la mission locale ou le Cap emploi (si vous envisagez de recruter un travailleur handicapé), de votre secteur. Vos interlocuteurs vous renseignent sur les emplois d'avenir. Ils vérifient que votre projet de recrutement et votre structure répondent bien aux conditions requises pour pouvoir le poste en emploi d'avenir et enfin assurent la contractualisation des emplois d'avenir et le suivi personnalisé du jeune tout au long de son parcours. Le référent « emploi » de la DDICS et le CRIB sont à votre disposition pour tout complément d'information.</p>

## Sport et insertion

Cette thématique a fait l'objet d'une réunion le 27 novembre dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport. Elle était co-présidée par Francis Parny, Vice-président de la Région Ile de France chargé du sport et des loisirs et de Pascal Florentin, directeur régional de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France.

Après l'introduction de la séance par Francis Parny et Pascal Florentin la parole a été donnée aux deux intervenants :

- Stéphane Baud, docteur en sociologie de l'Ecole des hautes études en sciences sociales qui intervient souvent dans la presse (Libération, l'Humanité et le Monde diplomatique).

Son témoignage portait principalement sur le football avec les bons et les mauvais côtés. Il y a donc ce qui brille et tout le reste qui contribue à faire de ce sport un élément de socialisation, tant il est populaire dans les couches de la population la plus démunie.

Les éducateurs ont un rôle primordial et doivent lutter contre l'individualisme, le communautarisme, les incidents, les règlements de compte entre quartiers. Il y a un

recadrage permanent, l'apprentissage des règles de vie, de politesse, d'hygiène...

L'impact du foot pro, l'argent et les recruteurs rendent le rôle des éducateurs très difficile.

Dernier point, on constate, après la tranche d'âge des 6/12 ans, un décrochage vers d'autres sports.

- Quentin Moreno, directeur régional Ile de France de l'association « Sport dans la ville » créée en 1998.

L'association s'adresse à un large public de 7 à 20 ans, une équipe d'éducateurs s'occupe de l'aménagement dans les cités d'équipements de proximité (foot et basket), un des buts est l'accompagnement et l'accès à une formation conduisant à un emploi.

A ce jour il existe 22 zones « But et or et Défense de zones » (21 en Rhône-Alpes et 1 en Ile de France à Sarcelles. Il est prévu une création de 12 nouvelles zones en Ile de France en 2013.

Il s'agit de favoriser un accès à une pratique ludique du sport en raison des dimensions réduites des installations. Aller aussi vers les familles.

Un autre but est l'ouverture culturelle vers le monde à tra-

vers des sorties, de vacances et d'échanges internationaux.

Autre point fort la structure « Job dans la ville » qui consiste à favoriser l'aide à l'emploi et à la formation en lien avec les entreprises (insertion professionnelle). Sur 400 jeunes, 80% aboutissent à un emploi fixe ou à un emploi d'actions collectives mixtes.

D'autres personnes responsables d'associations sont intervenues, avant que la parole soit largement donnée à la salle, beaucoup de personnes firent part de leurs expériences dont le CDOS 94 représenté par son président Christian LOPES.

On a bien vu combien d'initiatives étaient porteuses des valeurs d'insertion sociale par le sport et qu'il convenait de se rencontrer pour arriver à articuler toutes les actions au sein d'un grand programme pour l'Ile de France, tout en respectant la diversité dans le territoire de la région Ile de France. Les conclusions de Francis Parny et de Pascal Florentin allèrent dans ce sens, tout en soulignant que les efforts ne seront pas toujours à la hauteur des espérances en raison de la crise économique actuelle.

« Les éducateurs ont un rôle primordial et doivent lutter contre l'individualisme, le communautarisme, les incidents, les règlements de compte entre quartiers »

## Paris sportifs : nouvelles dispositions

Avec la création d'un « délégué intégrité », de nouvelles mesures sont, vont être, seront prises pour lutter contre les dérives et les comportements dou-

teux. Outre une collaboration entre les fédérations et l'AR-JEL, une information des sportifs, un guide (afin que chaque sportif sache comment réagir

s'il est sollicité) et des mesures de prévention à l'attention des jeunes sportifs, un public jugé vulnérable.

## Les performances sportives stimulent de nouvelles adhésions

Les fédérations françaises enregistrent 20.000 licenciés de plus que l'an dernier à la même époque et les disciplines qui

bénéficient de la plus forte hausse sont celles qui ont obtenu de bons résultats aux derniers Jeux Olympiques : judo,

handball, foot féminin, basket, tennis et... natation.

## Les décrets sur la retraite des sportifs de haut niveau sont publiés

Au Journal Officiel du 31 octobre, ont été publiés les deux décrets d'application de la loi sur la retraite spécifique aux sportifs de haut niveau amateurs, âgés d'au moins 20 ans, et qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ces nouvelles dispositions concerneraient 2.000 (sur 7.000) sportifs, qui

ne cotisent pas pour leur retraite, sur les listes de haut niveau.

La Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, Madame Valérie FOURNEYRON évalue le coût à 6 millions d'euros pour une

olympiade, coût non budgétisé, et a trouvé les crédits nécessaires pour 2013. Elle a, par ailleurs déclaré vouloir aller plus loin et pour « améliorer l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau pendant leur carrière ».

« Ces nouvelles dispositions concerneraient 2 000 (sur 7 000) sportifs, qui ne cotisent pas pour leur retraite »

## CNDS : la douche écossaise

Après la découverte d'un endettement conséquent, le CNDS devrait retrouver l'équi-

libre en 2016 et devrait se recentrer sur ses objectifs initiaux dont la pratique du sport

pour tous. En outre, les frais de fonctionnement seront réduits de 15 %.



## Dopage

Les hauts plateaux kenyans sous surveillance : l'AMA entend renforcer les contrôles inopinés, notamment sanguins, sur la « Rift Valley », lieu d'entraînement prisé, Le CIO va enquêter sur la médaille de bronze obtenue par Lance Armstrong en 2000, à Sidney (contre la montre sur

route),

L'AMA réprimande Michel PLATINI en lui rappelant qu'aucun sport « n'est immunisé contre le dopage », Une « hotline confidentielle » devrait être mise à la disposition des coureurs cyclistes par l'UCI pour « qu'ils puissent

parler de dopage » !!!! La nuit ?

Des sanctions plus sévères sont réclamées par des cyclistes professionnels dont Alberto CONTADOR (!) à condition qu'ils soient mieux rémunérés....



## CIO : menaces sur l'Inde

Le Comité International Olympique a menacé, par courrier, l'Inde d'exclusion si les prochaines élections n'étaient pas

conformes à la charte olympique. L'ingérence du gouvernement indispose le CIO, alors que l'ancien président, Mon-

sieur Suresh KALMADI, est emprisonné pour corruption lors des Jeux du Commonwealth en 2010 à New-Delhi.

## Rappel - Prix départementaux du Fair Play

Vous avez assisté, lors de la Nuit du Sport Val-de-Marnaise qui s'est déroulée le 30 janvier à Sucy en Brie, à la remise des trois prix départementaux du Fair Play. Ces distinctions honorent des personnes ayant accompli un geste, un acte de fair-play ou ont eu un comportement conforme à l'esprit sportif, et assuré la promotion des valeurs que nous défendons. Elles sont décernées au niveau national, régional ou départemental.

Dans notre département la commission d'attribution est composée du CDOS et du CD94 de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports. Il existe trois catégories :

- Une carrière de sportif,
- Une carrière de dirigeant,
- Une carrière d'éducateur.

Afin de préparer la promotion 2013 nous vous suggérons de réfléchir dès maintenant à cette manière d'honorer vos dirigeants. A cet effet des formu-

lares sont à votre disposition auprès du CDOS ou du CD de la FFMJS ( également disponibles en ligne sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org) ou sur [www.cdmjs94.fr](http://www.cdmjs94.fr)) afin de proposer leurs candidatures.

Ils étaient à retourner au CDOS avant le 31 Octobre 2012. Or à ce jour nous avons reçu très peu de candidatures ! N'y a-t-il donc aucun acte de Fair-Play à honorer dans votre discipline ?





## Nuit du Sport Val-de-Marnaise 2013

Le CDOS célébrera la 6ème édition de notre Nuit du Sport Val-de-Marnaise, le lundi 28 janvier 2013, au théâtre André Malraux de Chevilly-Larue qui nous fait l'honneur de nous accueillir.

Cette soirée, placée sous le haut patronage du Préfet et du Sénateur - Président du Conseil Général, sera parrainée par Sandrine VANDENHENDE, Médaille d'Or de judo au JO de Sydney en

2000, et par Guéric KERVADEC, Champion du Monde de handball en 1995.

2012 ayant été une année Olympique, nous mettrons à l'honneur les sélectionnés et médaillés du département aux Jeux de Londres. Ils recevront en cadeau un diner gastronomique dans le restaurant étoilé *La Grapille* à Bry-sur-Marne, du chef François Le Quillec. Nous remettrons aussi des prix départe-

mentaux du Fair-play, et récompenserons des bénévoles de Chevilly pour les prix de la ville, et enfin les jeunes bénévoles qui ont suivi notre formation de jeunes dirigeants.

Le CDOS innove cette année avec sa thématique "Les Années Folles", en écho aux derniers JO qui se sont déroulés à Paris en 1924. Tout sera fait pour vous plonger dans cet univers avec des cadeaux souvenirs, un spectacle avec

des animations typiques de ces années là (match de boxe anglaise et combat de cannes en tenues d'époque, danse charleston, orchestre big band...). Un espace photo avec des accessoires sera aussi aménagé pour que chacun ait un souvenir inoubliable de cette soirée.

La sixième édition de notre Nuit du Sport Val-de-Marnaise s'annonce exceptionnelle!



### Bulletin réponse

Réponse obligatoire avant le 14 Janvier

Nom -Prénom : \_\_\_\_\_ Club ou Comité : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

Assistera au buffet :  Oui  Non

CDOS 94—2 rue Tirard—94000 Créteil

Tél : 01.48.99.10.07 — Fax : 01.48.99.30.21 — cdos94@cdos94.org



## Les Echos 94

### Jean-Claude RAOULX

Jean-Claude RAOULX, Vice-président délégué du CDOS, nous a quittés le 12 novembre 2012 des suites d'une brutale et terrible maladie.

Né en 1947, Jean-Claude, militant associatif, éducateur sportif spécialisé dans l'encadrement d'enfants handicapés mentaux, avait rejoint le CDOS depuis bientôt deux mandats et il avait en charge tout particulièrement le dossier stratégique du CNDS. Chacun reconnaissait sa pugnacité, l'honnêteté dont il faisait preuve pour examiner dans les plus petits détails des dossiers avec les membres de la commission.

Sa fonction l'amenaient souvent à représenter le Président et il ne manquait pas de s'en acquitter loyalement et avec talent, le CROS de l'Île-de-France en est témoin. Vice-président délégué est parfois un rôle ingrat, car on a souvent pour habitude de connaître le Président et de méconnaître l'action du Vice-président.

Christian LOPES, Président du CDOS, retenu par des obligations familiales, a adressé un message lu par Jacques CELERIER, ou il insistait sur un engagement bénévole reconnu par toutes et tous. Le message rappelait que d'autres dirigeantes et dirigeants, ces dernières années, étaient partis prématurément et que, s'il existe un paradis des bénévoles, ils recevront Jean-Claude, un des leurs, à bras ouverts.

La semaine précédant son hospitalisation, Christian LOPES s'était à plusieurs

reprises entretenu avec Jean-Claude au téléphone pour s'enquérir de sa santé, et lui recommander de prendre le plus grand soin de lui, tandis que Jean-Claude avec son flegme habituel ne manquait pas de le taquiner. Qui pouvait imaginer que ce serait ses dernières moqueries ?

Désormais chaque lundi, le CDOS devra s'habituer à l'absence d'un ami qui restera dans les mémoires. Lundi 12 novembre, Christian LOPES avait fait part de ses inquiétudes au Comité Directeur en expliquant que si Jean-Claude connaissait le mal qui semblait l'avoir atteint, il n'en faisait pas état, par pudeur sans doute, car il était discret sur ce sujet et c'était tout à son honneur.

L'Etat avait reconnu ses mérites et ses services en lui décernant successivement les médailles de bronze et d'argent de la Jeunesse et des Sports. Pour sa part le CDOS 94, en remerciement pour toutes les années qu'il a consacré au service du mouvement sportif, lui décerne une symbolique mais sincère médaille qui sera son éternel le reconnaissance.

Le 16 novembre, le CDOS 94, ses élus, son personnel, rendait un dernier hommage à l'un des siens.

A son épouse, Geneviève à sa fille, Isabelle, et à sa famille, le mouvement sportif, en s'associant à leur peine, leur adresse ses condoléances émues.

### Premiers brevets AUDAX en Afrique

La formule Audax (pour audacieux) est une pratique

sportive non compétitive née en Italie à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, où on s'entraide pour parvenir collectivement à la réussite d'un brevet (distance parcourue dans les délais impartis). La devise est : « partir ensemble, arriver ensemble ».

Introduite en France en 1904 à l'initiative d'Henri DESGRANGE sur une suggestion de Géo LEFEBVRE (l'équipe créatrice du Tour de France) les premiers brevets se faisaient à vélo (200 km entre le lever et le coucher du soleil). Henri DESGRANGE fit rapidement rajouter la marche et la nage (dont c'est le centenaire cette année). Vinrent ensuite la « rame » et le ski de fond. Actuellement, l'Union des Audax Français est dépositaire de cette pratique historique qui est aussi une formidable école sportive.

Décimés pendant la première Guerre Mondiale, les Audax italiens disparurent tandis que d'autres nations adoptèrent cette pratique. Bien implanté en Amérique (du nord et du sud), en Europe, en Australie, les premiers brevets eurent lieu en 2012 en Asie, en Indonésie précisément, à la surprise générale et à l'initiative d'un sportif indonésien qui travailla en Allemagne (marathonien et cycliste) et qui participa, en Europe, à de nombreux brevets, et qui organisa au printemps un brevet vélo de 400 km !

Il ne restait plus que l'Afrique (le Maroc) où une tentative était programmée pour octobre à vélo et en marche. Des recherches approfondies permirent de valider la première sur le continent, un brevet de marche ayant déjà été organi-

sé.... aux Îles Canaries.

Superbement assistée du Président du CDOS 94, l'Union des Audax Français organisa donc deux brevets : un difficile 200 km à vélo, dans le Moyen Atlas et sous une température supérieure à 40 °C (pointe enregistrée à 42), avec 16 partants dont 2 marocains, et 4 homologations, puis un 25 km marche avec 17 partants dont 3 marocains, et 15 homologations dont celle de Christian LOPES.

Ce déplacement fut agrémenté d'un séjour de détente et de sport qui mena à la découverte d'un Maroc authentique.

Ne doutons pas qu'une seconde édition permettra de proposer un brevet vélo plus accessible et dans des conditions plus clémentes, et de transmettre aux sportifs marocains un savoir-faire qui semble intéresser sa jeunesse.



### Championnat de France de voile

Le président du CD de voile, Jean François BEDU, suite à notre mail sur le prix départemental du Fair Play, nous a fait parvenir cette information :

Lors des championnats de France du mois d'août 2012 et au cours de la cérémonie d'ouverture qui a suivi le défilé de toutes les délégations de tous les départements et ligues, après les discours de officiels, la sonorisation qui devait diffuser l'hymne Fran-

## Les Echos 94 (suite)

çais est tombée en panne. C'est alors qu'il y a eu un grand moment de silence et de confusion dans toute l'assistance de près de 800 personnes, le team de la VGA soit six jeunes du club ont entonné à capella l'hymne français, immédiatement l'ensemble des sportifs ainsi que les officiels se sont joints à eux pour poursuivre cette hymne

Voici une belle preuve de patriotisme et de Fair Play.

### Equitation

Suite aux brillants résultats obtenus par les cavaliers Val de Marnais dont nous avons fait part dans le SCOOP 227 de Septembre 2012, la fête annuelle des lauréats et des clubs d'équitation a eu lieu le 14/10/12 à Saint Maur des Fossés. Cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre des grands moments du CD a été comme les années antérieures une occasion d'honorer les champions et les clubs au cours d'une cérémonie pleine de convivialité selon la tradition du mouvement sportif.

Bravo à tous les lauréats et à l'an prochain!

### Football

Pour la 14<sup>e</sup> année, le District du Football du VDM avait organisé le tournoi international des 16 ans qui s'est clôturé le 3 Novembre au stade Léo Lagrange à Bon-

neuil.

Les quatre pays engagés ( Croatie, France, Norvège, Pays Bas) ont participé à des matchs de très haut niveau, la compétition s'étant soldée par la victoire de la France. La réunion s'est terminée sur une belle manifestation internationale d'amitié pour la remise des coupes et trophées et selon la tradition par un pot amical et convivial.

### Une vice présidence vivement souhaitée

Nous pouvons considérer que la nomination de Daniel Guérin à une vice-présidence en charge du sport est une reconnaissance du dynamisme du mouvement sportif.

Nous ne pouvons que nous en réjouir et présenter aussi nos plus vives félicitations à l'intéressé. Cette nomination étant une juste récompense du travail accompli par le Conseiller Général.

### Disparition de Jean-Louis Cohen

C'est en présence de quelques 700 personnes qu'un dernier hommage a été rendu à Jean-Louis Cohen, Maire d'Ablon décédé prématurément à l'âge de 64 ans à la suite d'une longue maladie. Toute la classe politique du département avait fait le déplacement le samedi 17 Novem-

bre au Centre Culturel d'Ablon, le CDOS était représenté par Jean-Claude Girard en l'absence du président en voyage.

Monsieur le Préfet du Val de Marne a souligné le « sens du devoir » d'un maire « ouvert au dialogue » qui laisse « un bilan inachevé mais éclatant ». Le témoignage le plus émouvant est venu sans doute de Daniel Guérin Vice-président du Conseil Général qui a perdu un ami de très longue date, et dont l'émotion était très perceptible.

### Un rêve devenu réalité

Le basketteur du Val de Marne, Evan Fournier, a signé cet été un contrat avec les Denver Nuggets. A 19 ans, il est devenu le 21<sup>ème</sup> joueur français à être appelé en NBA, le championnat nord-américain.

Né à Saint Maurice le 29 octobre 1992, il a joué à Charenton de 2000 à 2007, à l'Insep de 2007 à 2009, à Nanterre de 2009 à 2010 avant de jouer à Poitiers en pro A.

Dès l'âge de sept ans Evan teste plusieurs disciplines, ses parents judokas internationaux considèrent que le sport est une valeur éducative fondamentale, et c'est donc tout naturellement que dès 2000, ils l'inscrivent au basket à Charenton. Ce sera le coup de

foudre pour ce sport et le début d'une brillante carrière conduite avec sagesse pour le petit Evan qui à l'âge de 10 ans déclare à ses parents qu'il jouera un jour en NBA.

Le rêve est donc devenu réalité, fier de ses racines parisiennes, Evan portera le numéro 94, celui du Val de Marne qui lui est cher.

Maintenant il lui reste à prouver qu'il peut-être un élément majeur, à l'instar de ses aînés, dans une équipe qui joue le titre, c'est un nouveau défi.

Avec retard, mais très sincèrement, nous lui adressons toutes nos félicitations.

### Le CDOS était présent ...

Le 3 Novembre, à Bonneuil : 14e tournoi International de football des 16 ans—Célèrier-JC.Girard

Le 12 Novembre, à Paris 12e : Soirée « L'INSEP fête ses champions(nes) 2012 - JC.Girard

Le 14 Novembre, à Saint-Maur : Fête des lauréats et des clubs d'équitation—J.Célèrier—PP.Ponson Sacquart

Le 18 Novembre, à Créteil : Cérémonie de remise des récompenses du 20e Cross International du VDM—D.Vierne

Le 23 Novembre, à Charenton le Pont : 19e Trophées du Sport—H.Balle

Le 23 Novembre, à Choisy le Roi : Conseil d'administration du parc Interdépartemental des Sports—L.Casses

## CDOS 94

2 rue Tirard  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...